



LE NOUVEAU BAC BLANQUER : UN « TREMPLIN » VERS LE VIDE...

Le ministre de l'Éducation nationale présente le nouveau baccalauréat¹ comme « plus simple », « plus lisible » et « plus juste » et le vante comme « un baccalauréat égalité », « un baccalauréat réussite ». Nous ne pouvons souscrire à cette présentation, et pour attrayant que soit le document abondamment illustré qui explique la réforme, sa lecture n'a pas dissipé nos inquiétudes quant aux conséquences multiples des changements annoncés.

LA RÉFORME DES ÉPREUVES DU BAC : LA DÉSORGANISATION ORGANISÉE, UN LYCÉE SENS DESSUS-DESSOUS

- **Le contrôle continu (en réalité un contrôle en cours de formation, sous forme de partiels, organisés localement avec des sujets choisis localement) comptera pour 40 % de la note finale**, presque la moitié donc, ce qui invalide l'objectif égalitaire affiché : en effet, les publics sont si différents d'un établissement à l'autre, que l'évaluation ne saurait être identique. L'insistance du ministère sur la création d'une banque numérique de sujets, sur l'anonymat des copies et le fait que les correcteurs ne seront pas ceux de l'élève révèle en creux l'inégalité inhérente à ce mode d'évaluation ; ces palliatifs n'auront guère d'effet devant la logique locale qui conduira inévitablement à de grosses différences d'appréciations. Il est à craindre que, selon le profil des élèves, les sujets puisés dans la "banque" par les équipes locales soient d'un niveau d'exigence différent. **Les diplômes ainsi obtenus seront forcément marqués du label de l'établissement d'origine et n'auront pas tous la même valeur pour entrer dans les formations supérieures : on ne saurait imaginer système plus injuste.**

Il serait en effet malhonnête de nier l'inégalité de fait existant entre les différents établissements : la médiatisation annuelle du classement des lycées et les efforts des parents les plus informés sur le système scolaire pour que leur enfant aille dans « le bon » lycée en sont des preuves suffisantes. L'image d'un lycée peut certes être faussée, mais il existe bel et bien des différences non seulement dans les résultats au bac, mais bien plus encore dans les chances de réussite dans le supérieur : les recruteurs des filières sélectives n'accordent en effet pas la même confiance dans les dossiers de candidats en fonction de leur lycée d'origine, et les élèves arrivent dans le post-bac avec des acquis très différents, parce qu'ils ont été confrontés à des niveaux d'exigence très variables d'un établissement à l'autre. Si la dimension locale pèse encore davantage sur la valeur certificative du bac et sur les possibilités de poursuite d'étude offertes, l'obsession du classement, les stratégies d'évitement du « mauvais » lycée et la course à la dérogation pour le « bon » lycée ont de beaux jours devant elles.

¹ http://cache.media.education.gouv.fr/file/BAC_2021/80/7/DP_BAC2021_BDEF_897807.pdf
OU <http://www.education.gouv.fr/cid126438/baccalaureat-2021-un-tremplin-pour-la-reussite.html>

- **Gribouille n'aurait pas fait mieux : au lieu de passer le bac une fois, on le passera cinq fois.** Les 2900 sujets et les 4 millions de copies jetés en pâture à l'opinion et aux médias comme raison de réformer l'examen (alors que ces chiffres n'ont rien que de très normal) vont être multipliés d'autant. Sous prétexte que le mois de juin de Terminale était « sacrifié », on en condamne donc quatre : ceux de janvier et avril de l'année de Première, et d'avril et mai en Terminale, sans oublier de toutes façons celui de juin qui, entièrement absorbé par les contraintes d'organisation du « grand » oral, ne sera pas sauvé. Le progrès avance. Seul le « bac de français », passé depuis longtemps en épreuves anticipées de fin juin-début juillet de première, conserve pour l'instant, heureusement, **sa place en fin d'année de Première, garantissant le temps nécessaire** aux apprentissages.

Le personnel administratif et enseignant des lycées passera donc une grande partie de l'année à organiser des épreuves de bac, en bricolant avec les moyens du bord (locaux, temps de concertation et de surveillance des enseignants, sans compter le temps et l'organisation de la correction, confiée à des professeurs ou des établissements différents de ceux des élèves...), **ce qui supprimera encore davantage d'heures de cours, au détriment de la scolarité de tous, en particulier des élèves de Seconde.** De plus, **que feront les élèves une fois leurs « partiels » anticipés passés ? Les cours seront-ils maintenus alors qu'ils n'ont plus d'examen en vue ? Devront-ils changer trois fois d'emploi du temps dans l'année ?** Certes, le bulletin comptera pour 10% du contrôle continu, mais cela risque de peser bien peu face à la préparation des épreuves de spécialité, de philosophie et du « grand oral ». Le texte ministériel prend d'ailleurs ses précautions : s'il évoque des horaires hebdomadaires de spécialités (12 h pour 3 matières en Première, 2 en Terminale), **il ne dit rien du nombre de semaines de cours, ni de l'horaire total annuel d'enseignement par matière qui sera dispensé.**

- **Le « grand oral »,** présenté comme une mesure phare du projet de réforme, suscite lui aussi nombre d'interrogations : on peut d'abord s'agacer du fait que l'introduction d'un oral apparaisse comme une innovation révolutionnaire, alors qu'il existe déjà de telles épreuves dans le baccalauréat actuel. De plus, il impliquera une organisation très lourde, puisque le jury sera constitué de trois personnes ; le texte ne précise pas s'il s'agit de trois professeurs, laissant la porte ouverte à la présence de personnalités extérieures, ce qui remet en question l'équité et la validité de l'évaluation. Le grand oral reposera sur un « projet » préparé depuis la première et présenté en juin de l'année de terminale, consommant ainsi un temps scolaire précieux pour un bénéfice incertain : même si l'on peut souscrire à l'objectif de former les jeunes à l'oral, cela ne peut se faire en dehors de tout contenu consistant, à moins de vouloir former des sophistes. D'ailleurs le seul exemple de sujet de dossier d'oral proposé par la commission Mathiot pour cette épreuve laisse pantois : « Le codage pendant la Seconde Guerre mondiale »... Qu'aura appris l'élève après 18 mois de travail sur ce pensum ? **Comme c'était déjà le cas avec les TPE, on croit préparer les jeunes à l'université en leur faisant singer le travail de recherche. On met ainsi la charrue avant les bœufs et on perd le temps qui devrait être consacré aux apprentissages de base.**

LES OBJECTIFS REELS : FAIRE DES ECONOMIES, ET GERER LES FLUX DE BACHELIERS

- Une telle désorganisation montre bien que les objectifs affichés ne sont qu'une façade. Le bac ne sera pas une garantie d'un niveau supérieur au niveau actuel, puisque les enseignements du cycle terminal sont drastiquement amputés. **Les**

objectifs de formation du lycée sont donc hors-champ pour le ministère : il ne s'agit plus pour les professeurs d'enseigner, ni pour les élèves d'apprendre, puisque le temps long des cours et des apprentissages est piétiné. Il s'agit surtout de baisser le nombre d'heures de cours des lycéens, considéré depuis longtemps comme trop élevé par rapport au reste de l'Europe, et, partant, d'employer moins de professeurs. Cette réforme n'est pas pédagogique, mais étroitement économique.

- Elle se double de la réalisation d'un vieux rêve, commun à tous les pouvoirs : **débarrasser du statut des professeurs**, lié à un nombre fixe d'heures de cours hebdomadaire dans une discipline, sur les 36 semaines de l'année scolaire. Ce statut tombe si les enseignements durent moins de 36 semaines comme le prévoit la réforme du bac, et si les horaires des professeurs varient, comme ceux des élèves, au cours de l'année. Le dû ne sera plus hebdomadaire mais annuel, retirant aux professeurs la régularité de leur charge, gage de la sérénité intellectuelle nécessaire à leur travail. Leur qualification risque également d'en souffrir, au vu des appellations pompeuses de certains blocs de « spécialités » mal reliées à une discipline².
- Comme l'université offre un nombre insuffisant de places, il s'agit aussi de **calibrer l'examen en fonction des capacités du supérieur, l'institution s'avérant incapable d'assumer les conséquences de l'objectif démocratique des 80 % d'une classe d'âge au bac, en voie d'être atteint aujourd'hui.**

Ce nouveau bac n'aura de valeur que pour les élèves issus d'établissements *haut de gamme* et réputés tels, non parce que ces lycées seraient plus performants, mais parce qu'ils ont bénéficié d'un régime d'affectation des élèves qui a hypocritement favorisé les processus de tri et donc de ghettos. En effet, au lieu de renforcer les moyens d'encadrement pour les élèves qui avaient des difficultés, on a accepté depuis des années que s'installe une hiérarchie des établissements, et ainsi on a abandonné les élèves les plus faibles en renonçant à toute exigence à leur égard tout en les leurrant sur leur niveau réel. Dans le même temps on a eu tendance à naturaliser leurs difficultés et à laisser s'installer l'idée que tout le monde ne pouvait pas comprendre les mêmes choses.

Dans cette configuration déjà inégalitaire et hypocrite, il est évident que le nouveau bac, avec l'augmentation de la part d'autonomie laissée aux établissements, ne fera qu'accroître les inégalités de niveau entre ces mêmes établissements³. Selon cette logique, les plus réputés offriront aux lycéens toutes les « spécialités » rutilantes du document ministériel, **les moins bien lotis, ceux qui n'auront que des « spécialités » restreintes, n'offriront qu'un diplôme de fin de secondaire, interdisant l'accès à l'université.**

- La réelle motivation de la réforme est peu glorieuse : installer au lycée un

2 On peut écouter Nicole Ferroni : <https://www.franceinter.fr/emissions/le-billet-de-nicole-ferroni/le-billet-de-nicoleferroni-21-fevrier-2018>

3 « L'autonomie des établissements sur la base de projets pédagogiques spécifiques, c'est le préjugé déficitariste institutionnalisé. Sous prétexte de s'adapter à la diversité des élèves, certains établissements réviseront en baisse les objectifs d'apprentissage, mettront en œuvre des démarches fondées sur le concret et sur des problèmes pratiques et se préoccupent surtout de transmettre aux élèves des « compétences non cognitives » (sérieux, ponctualité, respect de l'autorité, etc.). Mais bien évidemment d'autres établissements offriront des projets pédagogiques destinés aux héritiers et proposeront des objectifs cognitifs ambitieux. C'est le marché qui régulera. Les établissements, fatalement confrontés à une inégalité entre leurs capacités d'accueil et la demande des familles, sélectionneront leurs élèves comme ils choisissent leurs professeurs. » (Jean-Michel Blanquer, *une politique scolaire et de droite et de droite*, Alain Beitone, site du GRDS (Groupe de réflexions sur la démocratisation scolaire), <https://www.democratisation-scolaire.fr/spip.php?article260>)

processus de sélection hypocrite, déguisé en « projet d'orientation », et réglé par un système opaque et alambiqué, dénommé « Parcoursup », déjà en vigueur. Les notes du contrôle continu seront en effet incluses dans « Parcoursup » qui réglera les affectations dans le supérieur, ce qui étend à l'ensemble de l'université les pratiques des filières sélectives actuelles. **De fait, le baccalauréat ne sera plus le premier grade du supérieur.** Les « attendus » de Parcoursup, déconnectés de l'examen lui-même (tests de connaissances hors-programme, exigences non-scolaires, comme la participation à des stages en entreprise ou l'engagement citoyen...), le supplantent, et se transforment en fourches caudines que seuls les initiés, ou ceux qui seront capables de payer les officines privées d'aide à Parcoursup, franchiront sans dommage. Au lieu d'instaurer de nouvelles sélections aux critères confus et variables, il eût mieux valu repenser une définition rigoureuse des exigences du bac et imaginer des remèdes sérieux, en amont, pour les élèves qui ont du mal à acquérir les connaissances inscrites dans les programmes.

LA SUPPRESSION DES FILIÈRES : LE LYCÉE DES « PAS POSSIBLES »

Dans les détails, les informations données concernant les horaires et les choix de spécialités ne laissent pas de nous inquiéter. **Le ministère ne voit l'avenir et l'orientation des lycéens que sous un jour économique ou mathématique étroitement limité**, et on voit que la liberté d'orientation prétendument accordée au lycéen « en fonction de ses goûts et de ses ambitions » ne vaut que s'il correspond au profil du magasin libéral.

- **En effet, la suppression des filières n'est qu'apparente : l'éventail des « disciplines de spécialité » de Première et Terminale montre un déséquilibre : il renforce les matières utiles à l'économie, au détriment de celles qui ouvrent la voie vers les professions artistiques, la création littéraire, les métiers de l'enseignement ou de la recherche, dénigrés par la doxa actuelle.**

La série S perdure en filigrane, la formation scientifique disposant d'un choix de 5 « spécialités » au bac (mathématiques, sciences physiques, sciences de la vie et de la terre, sciences de l'ingénieur, « numérique et sciences informatiques ») et de 2 enseignements facultatifs de Terminale (« mathématiques expertes » et « mathématiques complémentaires »).

La formation de la série ES survit à travers 3 « spécialités » (sciences économiques et sociales, « géopolitique et sciences politiques », mathématiques) et 1 enseignement facultatif de Terminale (« droit et grands enjeux du monde contemporain »).

Aucune permanence de la filière L n'est en revanche visible. La formation littéraire bénéficie certes de la présence du français dans le tronc commun, mais seulement jusqu'en Première, et ne dispose que d'une seule « spécialité » de bac, « humanités, littérature et philosophie », et d'un seul enseignement facultatif de cycle terminal (latin ou grec).

La spécialité « humanités, littérature et philosophie », objet didactique non identifié contrairement aux dénominations académiques de disciplines scientifiques et économiques maintenues, risque de n'être choisie que par défaut. On voit bien l'avantage, pour une logique gestionnaire, d'une telle « spécialité » fourre-tout : on peut confier un enseignement aussi peu défini à un professeur de lettres classiques ou modernes, ou à un professeur de philosophie, ce qui permet de jouer avec la Dotation Horaire Globale ; en revanche, la désinvolture avec laquelle on mélange les disciplines dans une méconnaissance totale de leur approche spécifique ne peut que scandaliser. Comment présenter un tel enseignement

aux élèves et surtout les inciter à le choisir, alors que le contenu semble aussi flou ?

- Il est à craindre que la voie littéraire ne devienne une voie de garage ce qui, même du point de vue de la professionnalisation, est un contresens⁴. Il aurait été bien préférable d'instaurer une spécialité « littérature de langue française et littérature étrangère », et nous la réclamons. Une fois de plus, **la formation littéraire est sacrifiée**. La combinaison de spécialités « littérature » / « arts » ou « littérature » / « langues et littératures étrangères » sera en effet impossible, alors qu'elle existe à l'heure actuelle. Une occasion historique est ainsi manquée, alors qu'on peut saluer la combinaison « mathématiques » ou « numérique et sciences informatiques » / « arts » qui ouvre vers les arts appliqués ou les métiers techniques de l'image et du son.
- **La régression alarmante de l'enseignement des langues, vivantes ou classiques, conforte cette analyse : il n'y a pas de « spécialité » Lettres classiques, mais seulement une option facultative**, ce qui contredit les bonnes paroles du ministre sur sa volonté de redonner leur place au latin et au grec au lycée comme au collège. Le projet de réforme introduit en Première une concurrence mortifère, dans les enseignements facultatifs dont un seul est au choix, entre langue ancienne, troisième langue vivante et arts, alors que le cumul de deux d'entre elles peut être vivifiant. En terminale, cet unique enseignement facultatif précédemment choisi ne peut se combiner qu'avec des mathématiques ou du droit, aucunement avec une langue, vivante ou ancienne. Autre preuve que les filières ne disparaissent pas, sauf la filière L bien entendu.

Par ailleurs, en contradiction totale avec les objectifs d'ouverture internationale affichés par le ministère, l'enseignement de la LV1 et de la LV2 se réduit à 4h en terminale, ce qui est dérisoire. N'y a-t-il pas là une volonté de laisser le champ libre à une **logique de certification ? : comment ne pas y voir une délégitimation totale de l'évaluation produite par l'Éducation nationale ?**

- Enfin, on peut certes saluer la décision d'instaurer en seconde un temps consacré à l'expression écrite et orale (même si aucun horaire n'est précisé dans le texte), **mais pourquoi instaurer un test numérique de positionnement en français et en mathématiques ? Cela ne constitue-t-il pas un aveu d'échec sur l'enseignement des mathématiques et du français en primaire et en collège ?** Ne faut-il pas en tirer les conclusions qui s'imposent, à savoir qu'il faut redonner des heures aux disciplines, et cela à tous les niveaux ? Les 600 heures de cours perdues en français en quarante ans (soit l'équivalent de deux années scolaires) ne se rattrapent pas en 36 ou 72 heures de classe de Seconde. L'objectif de réussite à l'université est une entreprise qui doit être précoce et globale ; **si réforme il y a, elle devrait être d'abord celle des horaires et des contenus dès les apprentissages de départ.**

CONCLUSION

Si le baccalauréat précédent présentait des défauts (aisément corrigables), l'usine à gaz qui lui succède ne laisse pas d'inquiéter. Les décisions nouvelles sont inutilement complexes, elles réduisent le temps et la qualité de la formation dispensée au lycée,

⁴ Opération Phénix : quand le secteur financier recrute des profils littéraires,
<https://www.20minutes.fr/economie/1134295-20130409-20130409-operation-phenix-quand-secteur-financier-recrute-profils-litteraires>

morcellent les deux années du cycle terminal en course d'obstacles, et la multiplication d'épreuves ponctuelles laisse augurer un bachotage permanent et stérile, dans un climat d'inquiétude constante qui convient mal à la fragilité adolescente. **Les dessous de la réforme (sélection cachée liée aux seules perspectives du marché du travail, destruction du statut des professeurs et des disciplines, valorisation excessive de certains profils d'élèves) révèlent une brutalité et une vision techniciste de la société contre lesquelles nous nous élevons.** Le lycée et les lycéens méritent mieux. La meilleure préparation aux métiers est le développement préalable des esprits et la formation du jugement, l'un et l'autre fondés sur les connaissances⁵.

C'est pourquoi nous renouvelons notre demande de moratoire faite avec d'autres associations de spécialistes⁶, et réclamons que la « concertation technique » à venir en mars et avril prochain devienne une « concertation disciplinaire » et une rediscussion de l'ensemble du projet.

Collectif Sauver les lettres, <http://www.sauv.net>

⁵ « Il est nécessaire de contester la voie étriquée dans laquelle nous enferme l'injonction à la professionnalisation quand celle-ci, supposée utile et en phase avec le réel, est opposée aux savoirs et outils de la recherche. Former à la recherche et par la recherche, c'est professionnaliser, c'est-à-dire donner à des individus des outils pour penser et agir dans l'emploi, découvrir, transformer, mettre en problème, inventer. » (Stéphane Beaud & Mathias Millet, « La réforme Macron de l'université », *La Vie des idées*, 20 février 2018. ISSN : 2105-3030, <http://www.laviedesidees.fr/La-reforme-Macron-de-l-universite.html>)

⁶ <https://www.change.org/p/%C3%A0-m-jean-michel-blanquer-ministre-de-l-%C3%A9ducation-nationale-pour-un-moratoire-sur-la-r%C3%A9forme-du-lyc%C3%A9e-et-du-baccalaur%C3%A9at>